



PROTOCOLE SANITAIRE POUR NOTRE REFUGE DE MONTAGNE

Le présent protocole sanitaire est spécifique au refuge des Vosges Trotters Mulhouse, il a été élaboré par la commission refuge et validé par le Comité directeur de l'association en date du 3 juin 2020.

Il repose sur les prescriptions gouvernementales. Sa mise en œuvre nécessite l'engagement des membres et des gardes-refuge mais également celui des randonneurs qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- ✓ le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières,
- ✓ l'adaptation de la capacité d'accueil,
- ✓ l'information des membres et des gardes-refuge.

Les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydro-alcoolique et le port du masque sont fortement recommandés lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible. Le garde refuge veillera au respect des consignes et sera en droit de les faire respecter. Ainsi toute personne doit se doter de son équipement personnel de protection sanitaire, gel hydro-alcoolique et masque, même si du matériel est prévu par le refuge.

La capacité du refuge est réduite à 25 personnes par jour et réservée aux membres de l'association. L'hébergement est possible pour les membres ayant préalablement réservés. Exception faite de la mission d'intérêt général d'assistance et de secours.

La capacité pourra être modifiée à tout moment dès lors que des règles nouvelles en matière de gestes barrières pour lutter contre la propagation du covid19 seront édictées.

➤ Des aménagements et procédures spécifiques :

- Mise à disposition de savon aux points d'eau et de gel hydro-alcoolique.
- Des masques et des gants sont vendus par le garde-refuge à 1€ (masque + paire de gant).
- Des gants sont à la disposition du garde-refuge pour effectuer les missions d'entretien.
- Une signalétique sera mise en place dans le refuge afin d'informer les personnes sur ce nouveau mode de fonctionnement interne.
- Les couvertures et les oreillers ne sont plus fournis.
- A l'arrivée des personnes, le garde-refuge distribue un drap housse protecteur propre par personne. Ce drap protecteur est obligatoire dès la première nuit en refuge et fourni par l'association au tarif de 1€ par personne. Le garde-refuge vérifie le retour des draps protecteurs usagés après le séjour et les mettra dans un sac plastique pour les nettoyer en machine à 60°C.
- Il supervise la désinfection et le nettoyage des chambres et impose l'aération des chambres au minimum 20 minutes par jour.
- L'attribution d'une chambre par famille ne pourra se faire qu'après 12 heures d'inoccupation.



Vosges - Trotters Mulhouse

Siège Social : VOSGES TROTTERS MULHOUSE 81 rue de Hartmannswiller 68200 MULHOUSE

- Le garde-refuge procède au moins deux fois par jour, au nettoyage des sanitaires, des lavabos, des douches, des robinetteries, des tablettes, des plans de travail ainsi que des rampes d'escaliers et des poignées de portes des parties communes.
- Dans la salle à manger, le nombre de places assises est réduit.
- La vaisselle (assiettes, couverts, verres, ...) est distribué par le garde-refuge aux personnes qui l'utiliseront durant tout leur séjour. Cette vaisselle sera rangée dans un des casiers attribués à la cuisine.
- Des produits d'entretiens adaptés sont fournis par l'association afin de pouvoir désinfecter régulièrement les sanitaires.
- Une poubelle spécifique est mise à disposition pour les masques et gants usagés.

➤ Des obligations pour les usagers :

- Les personnes devront obligatoirement apporter leur literie (drap housse, un drap ou un sac de couchage et son oreiller).
- Des torchons de cuisine.
- Des masques, des gants jetables, du gel hydro-alcoolique, et des boites de mouchoirs en papier. Les lingettes jetables sont interdites.
- Les personnes devront impérativement libérer les dortoirs pour 10h afin que chacun puisse organiser le nettoyage et la désinfection de sa chambre (tablette, cintre, crochet, poignées de portes et de fenêtres, tour de lit, sol...).
- privilégier par beau temps les déjeuners extérieurs afin de garder une distance de sécurité entre les groupes de table.
- Les couverts utilisés sont nettoyés et rangés dans le casier attribué directement après chaque repas. Le nettoyage des tables est effectué.

Les mesures barrières et le nouveau mode de fonctionnement interne sont adressés au moment de la réservation.

Par ailleurs chaque personne devra signer une CHARTE des règles et bonnes pratiques (PJ). Cette charte signée sera renvoyée par mail au moment de la réservation obligatoire ou donner en main propre au garde-refuge le jour d'arrivée.



CHARTRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL POUR UN SEJOUR AU REFUGE

EN SECURITE, POUR MOI ET POUR LES AUTRES.

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge. La commission refuge et le Comité directeur ont adapté l'organisation et le fonctionnement du refuge pour accueillir les membres de l'association dans les meilleures conditions possibles.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, pour confirmer ma réservation obligatoire au refuge des Vosges Trotters Mulhouse,

J'atteste par la présente :

- ✓ Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés par le refuge ne seront pas les mêmes qu'habituellement.
- ✓ Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener pour pouvoir séjourner dans le refuge (équipement de protection et de désinfection individuel, literie, duvet...)
- ✓ Etre conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le garde-refuge afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.

Je m'engage par ailleurs :

- ✓ A ne pas monter au refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre > 37.8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat).
- ✓ A respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, heure d'arrivée et de repas...).
- ✓ A me laver les mains avec du savon avant d'entrer dans le refuge.
- ✓ A respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque) et les règles de vie en refuge qui ont été adaptées et présentées dans le protocole sanitaire disponible sur le site internet du refuge et transmis lors de ma réservation.
- ✓ A apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire pour moi et ma famille.
- ✓ A honorer à l'association des Vosges Trotters Mulhouse, les contributions exceptionnelles liées aux dépenses des mesures sanitaires.

A savoir :

- 1€ par personne et par drap protecteur pour toute la durée du séjour.
- 1€ par jour et par personne pour le matériel de désinfection spécifique.

Date :

Nom et Signature